

## **CONCLUSION DE L'ATELIER**

Pour faire suite à la saisine formulée par l'association FIDEA, la CNDP a décidé que les Commissions Particulières du Débat Public organiseraient un atelier sur le thème de la valorisation des frigos et qu'il serait rendu compte de ses conclusions lors d'une réunion publique avant la fin du débat.

Cet atelier s'est tenu le vendredi 19 novembre 2010 à l'hôtel Ariane de Fos sur Mer.

Etaient présentes 42 personnes, dont les membres des CPDP et les représentants des Maîtres d'Ouvrage. Y participaient également Monsieur Benoît CHARRIERE, expert suisse en écologie industrielle, invité par les CPDP ; Monsieur Guillaume JUNQUA, Maître de Conférences à l'école des Mines d'Alès, expert ayant précédemment travaillé avec le GPMM sur les données d'échanges industriels, également invité par les CPDP ; Monsieur Patrice HANNOTTE de la DREAL PACA et Madame Magali DEVEZE du GPMM.

Enfin, à la grande satisfaction de chacun, plusieurs membres associatifs locaux avaient répondu favorablement à l'invitation des CPDP : Mr Meunier de MCTB Golfe de Fos Environnement ; Monsieur CHAMARET de l'Institut Eco Citoyen ; Monsieur DEL CORSO de l'association EVE ; Monsieur ESTELLA du MNLE ; Monsieur MOUTET de l'association DPLGF : trois représentants de l'association INSPIRE et la chargée de mission environnement de la mairie de Fos sur Mer.

Il à noter que, ni Monsieur HANNECARD Président de l'association FIDEA, ni aucun membre de la dite association, à l'origine de la saisine, n'étaient présents à cet atelier. Monsieur HANNECARD a fait savoir au Président des CPDP son mécontentement quant à la décision de la CNDP de ne pas donner suite à sa demande d'expertise complémentaire et d'avoir décidé l'organisation d'un atelier en lieu et place.

Les travaux se sont tenus de 14 h 00 à 18 h 30 dans une ambiance studieuse et constructive. Il est à noter la qualité remarquable des échanges et la pertinence des questions posées. Même si toutes n'ont pas reçu une réponse complète, à chaque fois une vraie réflexion a été apportée.

Après que les Maîtres d’Ouvrage aient rappelé les données spécifiques en matière de réchauffement du GNL, la méthode choisie pour chacun des projets et les échanges industriels réalisés ou envisagés, il a été rappelé que les deux projets avaient fait l’objet d’études préalables ayant conduit à la possibilité de valorisation des frigories produites. Ce procédé existe historiquement chez ELENGY, pour Fos TONKIN avec AIR LIQUIDE, il est représenté 35 % du fonctionnement du site. Quant à Fos Faster il est imaginé et espéré avec Combigolfe (ELECTRABEL), sans qu’à ce jour un accord ait été signé.

Une des difficultés de ces synergies industrielles, mise en exergue lors de l’atelier, est liée à la participation de plusieurs industries d’origine et de conception différentes. Quelle que soit la bonne volonté des parties, un « mariage » à deux en la matière semble compliqué, qu’en serait-il dans des dimensions supérieures ? Il apparaît que la participation voire la médiation d’une tierce partie est indispensable pour envisager une réussite. L’aménageur, en l’occurrence ici le GPMM, serait le meilleur médiateur sur le ressort de la ZIP de Fos. C’est en effet l’exploitant de cette zone, auquel il faudrait adjoindre les collectivités territoriales pour tout ce qui concerne de transports et de vie quotidienne des entreprises, tel le ramassage des ordures et déchets...

En matière de valorisation complémentaire et de d’échanges industriels, la notion d’aménagement global est apparue comme essentielle et indispensable. Pour autant, la mise en place de telles procédures doit être envisagée dès le départ, dès l’étude des projets de création des sites industriels, car il apparaît que d’y revenir ultérieurement, à fortiori plusieurs années après le lancement des installations industrielles est illusoire et économiquement disqualifiant.

Il est ressorti des échanges que des aides et subventions européennes existent en matière d’écologie industrielle. Cette notion devrait inciter les aménageurs à réfléchir et à mettre en place chaque fois que cela est possible des axes de réflexions communes entre industriels entrants.

Sur le port de Marseille / Fos deux projets allant dans ce sens sont évoqués celui de récupération et de liquéfaction du CO<sup>2</sup> appelé « VASCO » et celui présenté par Elengy appelé cycle de « RANKINE » (cycle thermodynamique fonctionnant entre une source chaude et une source froide).

Par ailleurs, le témoignage de Benoit CHARRIERE sur les expériences de création de zones industrielles écologiques un peu partout dans le monde a été reçu très favorablement par les participants à l'atelier. Ces exemples, très palpables, sont l'aboutissement concret de réflexions intellectuelles sur des possibilités diverses de synergies industrielles.

Un point essentiel est relevé. Il tient à la nature des industries en cause et de leur classement éventuel. En effet, lorsqu'elles sont classées « SEVESO risque haut », les cercles de danger, qu'elles représentent, éloignent par nature toute autre industriel de son périmètre proche. La synergie industrielle impose à l'inverse une certaine proximité entre les sites d'échanges. Il y a donc là une opposition géographique et des nécessités techniques à toutes bonnes réalisations de synergies industrielles. C'est ici à Fos sur Mer le principal handicap à la réalisation et à la mise en œuvre de tels procédés. Un autre obstacle est également apparu, il concerne la synergie dans le temps, à savoir entre industries qui fonctionnent parallèlement et de façon continue.

Pour autant, dans le dossier de Fos Faster, on peut regretter que l'échange envisagé avec ELECTRABEL ne soit pas plus ambitieux et qu'il ne soit pas, à ce stade du projet, une certitude. Ce serait ici l'occasion de trouver le meilleur équilibre entre les notions économiques et écologiques.

Pour conclure, les CPDP notent que la tenue de cet atelier a eu le mérite d'évoquer et d'analyser l'ensemble des données en matière d'échanges industriels et plus particulièrement pour ce qui concerne les deux projets soumis aux débats publics. Chacune des parties présentes ayant eu le loisir de développer et d'argumenter sur toutes formes de propositions, qui pour la majorité d'entre elles ont reçu réponse.